



BESOIN DE VOTRE AIDE JURIDQU

Par **MIRELLE**, le **28/06/2009** à **13:22**

VOILA JE SUIS MARIE DEPUIS UN ANS JE SUIS ALGERIENNE MON MARI EST ALGERIEN DE NATIONALITE FRANcaise ont est marie depuis un ans mais notre vie ne peut pas continuer acause de ses mauvaie idee il as changer completement apres le mariage il est devenu un autre il me frape devant sa famille pour niporte quelle raison il ma interdit de continuer mon master en droit et il veut meme pas nous chercher une maison pour moi et lui depuis ke je suis venu de lalgerie je vie chez sa famille ou la maison ele est petite et il ya auqun sens dune vie de couple la jai pris decision je ne peut plus rester avec lui je veut divorcer mais le problele mes parent il reside en france avant que je rentre en france et voila si je divorce avec lui est se que jai le droit de resgter en france grace ala residence de mes parent cest sa ma qustion car si je revient a mon pay dorigine je trouve personne de ma famille donc la question bien precisement cest que est se que je peut rester pour la raison de reidence de mes parent si je fait le divorce car notre vie elle peut pas continuer moi et lui

Par **jeetendra**, le **28/06/2009** à **14:39**

bonjour, pour les Algeriens meme divorcés en principe ils peuvent prétendre à la conservation de leur certificat de résidence, en plus dans votre cas vous etes victime de violence conjugale à priori vous ne devez pas avoir d'inquiétude à ce sujet.

Contactez le gisti, la cimade à Paris, vous aurez plus de précisions à ce sujet, mon conseil ne restez pas avec cet homme s'il vous brutalise, contactez le cidff à paris, ils vous aideront à vous reloger, à saisir le juge, courage et bon dimanche à vous

Par **MIRELLE**, le **29/06/2009** à **14:04**

jespere lire le reste de mon sujet pour bien maider